

DU Responsabilité médicale

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Présentation

PAS D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023. MERCI DE NOUS RECONTACTER POUR 2023-2024.

Référence formation : DUB221

Responsable de l'enseignement : Pr B. Chiche

Forme de l'enseignement : en présentiel

Pour vous inscrire, déposez votre candidature sur C@nditOnLine

OBJECTIFS

Le Diplôme d'Université de responsabilité médicale s'adresse autant aux professionnels de santé qu'aux professionnels du droit. Il est dispensé par des enseignants dont la compétence dans le domaine de la responsabilité médicale est reconnue et pratiquement exclusive.

Il est assuré tous les deux mois, en fin de semaine, pour le rendre parfaitement compatible avec une activité professionnelle. Compte tenu de la judiciarisation de la médecine, les thèmes retenus constituent le socle indispensable des connaissances que doit posséder tout professionnel de santé.

Préalable indispensable à la pratique de l'expertise en médecine, il s'adresse aussi aux experts soucieux de perfectionner et d'actualiser leurs connaissances dans

le droit appliqué à la médecine. Les responsables de cet enseignement appartiennent tant au domaine hospitalier public que libéral et au secteur des assurances professionnelles.

Programme

ORGANISATION

IMPORTANT : INSCRIPTIONS CLOSES POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Référence formation : DUB221

Calendrier : Janvier à juillet

Rythme : un vendredi et samedi matin toutes les 3 semaines environ

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

- * Introduction
- * Responsabilité médicale. Le présent et le futur
- * Panorama de la responsabilité médicale
- * Droits des patients
- * Information - consentement
- * La responsabilité hospitalière du médecin en matière pénale
- * Les principes de la responsabilité du médecin en matière pénale
- * Devoirs, obligations et responsabilités de l'expert
- * La procédure pénale en responsabilité médicale

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

- * Responsabilité civile
- * Le refus de soins
- * L'expertise médicale et l'Europe
- * Les règles générales de la responsabilité du professionnel de santé et de l'établissement de santé privé.
- * La défense du médecin
- * Information - consentement
- * La nomenclature DINTILHAC
- * ONIAM
- * La faute médicale dans le service public hospitalier
- * Spécificité en médecine aéronautique
- * Certificats médicaux (sport et addictions)
- * Les assurances professionnelles
- * Action de groupe
- * Échanges professeurs/étudiants
- * Le secret médical
- * Droit à des soins de qualité
- * Responsabilité Médicale et Internet
- * Les grands principes de l'expertise judiciaire et CRCI
- * Les infections nosocomiales
- * CRCI
- * La prévention des risques
- * Le rôle de la CNAMED
- * Le Pôle Santé
- * Dénû de grossesse : implications médico-judiciaires
- * L'expertise médico-légale (thanatologie)
- * Responsabilité disciplinaire
- * La responsabilité médicale en stomatologie et chirurgie maxillo-faciale
- * Qu'attend l'avocat du médecin mis en cause ?
- * Qu'attend l'avocat du médecin expert ?
- * L'avenir du contentieux médical vu par la CCI et par l'ONIAM
- * Cas cliniques

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Équipe pédagogique

- * M. René Amelberti, MACSF
- * Dr Michel Bernard, Cardiologue, Expert National Agréé par le Cour de Cassation
- * Mme le Dr Bejui-Hugues, Déléguée générale de l'AREDOC

- * Me Bertella-Geffroy, Avocate au Barreau de Nanterre
- * Mme Valérie Blanchet, Magistrat – Directeur de la CCI Ile de France
- * Dr Hervé Boissin, Me D. Ganem, Conseil National de l'Ordre des Médecins
- * M. Romain Bonhomme, Département de la Médiation et de la Responsabilité Hospitalière de l'AP-HP
- * Pr B. Chiche, Chirurgien
- * Dr Yves Dano, Expert Judiciaire
- * Pr Michel-Henri Delcroix, Président d'APPRI-Maternité sans tabac
- * Dr Philippe Ducommun, Stomatologue
- * Mme D. Duval Arnould, Conseiller à la Cour de Cassation (1ère chambre civile)
- * Mme Stéphanie Forax, Magistrat
- * Pr Bertrand Gachot, Pathologies Infectieuses et tropicales, Institut Gustave Roussy
- * M. Nicolas Gombault, Directeur Général de la MACSF-Sou Médical
- * Mme Isabelle Harel-Dutirou, Conseiller Référendaire à la Cour de Cassation, Chambre Criminelle
- * Dr Philippe Hubinois, Chirurgien
- * Me Georges Lacoeyllhe, Avocat au Barreau de Paris
- * M. Sébastien Leloup, Directeur de l'ONIAM
- * Pr André Lienhart, Vice Président de la CNAMED
- * Dr Jacques Lucas, Conseil National de l'Ordre des Médecins
- * Mme Marguerite Pelier, Magistrat honoraire – Présidente adjointe de CRCI
- * Me Nadine Perrin, Avocat Général au Tribunal d'Aix-en-Provence
- * Mme le Dr Isabelle Plu, MCU-PH Université Paris 6
- * Pr Jean-Louis Pourriat, Chef de Service d'Anesthésie Réanimation à l'Hôtel Dieu
- * Dr Patrick Rodriguez, Service Médical AIR FRANCE
- * Me Roquelle-Meyer, Avocat au Barreau de Paris
- * M. Pierre Sargos, Président de chambre à la Cour de Cassation
- * Me Olivier Saumon, Avocat au Barreau de Paris
- * Me Sylvie Welsch, Avocat au Barreau de Paris

Ressources matérielles :

Afin de favoriser une démarche interactive et collaborative, différents outils informatiques seront proposés pour permettre :

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

- * d'échanger des fichiers, des données
- * de partager des ressources, des informations
- * de communiquer simplement en dehors de la salle de cours et des temps dédiés à la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

Au cours de la formation, le stagiaire émarge une feuille de présence par demi-journée de formation en présentiel et le Responsable de la Formation émet une attestation d'assiduité pour la formation en distanciel.

À l'issue de la formation, le stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction en ligne, à chaud. Celui-ci est analysé et le bilan est remonté au conseil pédagogique de la formation.

Admission

- * Les titulaires d'un diplôme français d'État de docteur en médecine
- * Les titulaires d'un diplôme de médecine d'un pays étranger permettant d'exercer la médecine en France
- * Les psychologues titulaires d'un D.E.S.S. de psychologie ou d'un master équivalent
- * Les candidats inscrits au D.E.S.C. de médecine légale ou en deuxième année de D.E.S. de psychiatrie
- * Les titulaires d'un diplôme français de pharmaciens, biologistes,
- * Tout autre professionnel de santé (sage-femme, infirmière, responsable de réseau ou d'établissement de soins) ou titulaire d'un diplôme d'université sanctionnant des études jugées de même niveau par le Conseil du Laboratoire d'Éthique Médicale et Médecine Légale, sur proposition du Directeur de l'Enseignement

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire hormis les diplômes liés aux titres que doivent détenir les futurs inscrits (cf. personnes autorisées à s'inscrire dans rubrique "Admission")

LES CLEFS DE LA RÉUSSITE

Des fiches pratiques sont à votre disposition sur la page <http://www.reussir-en-universite.fr/index.html>.

Droits de scolarité :

FRAIS DE FORMATION* selon votre profil

- * Pour toute personne bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle : **1400 €**
- * Pour toute personne finançant seule sa formation : **1400 €**
- * Tarif préférentiel UNIQUEMENT si vous êtes :
 - * Diplômé de moins de 2 ans d'un DN/DE (hors DU-DIU) OU justifiant pour l'année en cours d'un statut d'AHU OU de CCA OU de FFI hospitalier : **950 €** (justificatif à déposer dans CandiOnLine)
 - * Étudiant, Interne, Faisant Fonction d'Interne universitaire : **650 €** (certificat de scolarité universitaire justifiant votre inscription en Formation Initiale pour l'année universitaire en cours à un Diplôme National ou un Diplôme d'État - hors DU-DIU - à déposer dans CandiOnLine)

+

FRAIS DE DOSSIER* : 300 € (à noter : si vous êtes inscrit(e) en Formation Initiale à Université de Paris pour l'année universitaire en cours, vous n'avez pas de frais de dossier – certificat de scolarité à déposer dans CandiOnLine).

**Les tarifs des frais de formation et des frais de dossier sont sous réserve de modification par les instances de l'Université.*

Et après ?

POURSUITE D'ÉTUDES

Vous pouvez toujours compléter ou acquérir de nouvelles compétences en vous inscrivant à d'autres diplômes d'université, des formations qualifiantes ou des séminaires.

Contacts

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Responsable(s) pédagogique(s)

Marie-France Mamzer

Pôle Formation Continue Universitaire

Pôle Formation Continue Universitaire, DU-DIU -

Médecine

01 76 53 46 30

inscription.dudiu.medecine@scfc.parisdescartes.fr

En bref

Composante(s)

UFR de Médecine

Modalité(s) de formation

- Formation continue

Capacité d'accueil

50 étudiants / an

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation